



Les échos de

Saint-Cast Le Guildo



Joyeux Noël et
Bonne année !!!

www.saintcastleguildo.com

N°
18

NUMÉRO DOUBLE

décembre 2009
janvier 2010

Mairie de Saint-Cast le Guildo

Hôtel de Ville
2 bis, rue de la colonne
22380 st-CAST-LE GUILD
TÉL. : 02 96 41 80 18
FAX : 02 96 41 98 08
mairie@saintcastleguildo.fr

SOMMAIRE

Mot du Maire	p 2
Le Point sur les grands projets	p 3
Le P.L.U.	p 6
Point sur les travaux	p 8
Infos municipales	p 9
État civil	p 12
Permis de construire	p 12
Patrimoine	p 13
Infos pratiques	p 14
Actualité des associations	p 17
Saint-Cast Port d'Armor	p 20

DIRECTEUR DE LA PUBLICATION :
Jean FERNANDEZ

COMITÉ ÉDITORIAL :
M. Jean François GIRARD
M^{me} Catherine FOUCAULT-COULIBALY,
M. Gérard VILT,
M^{me} Agnès DURAND

CONCEPTION GRAPHIQUE ET MISE EN PAGE :
RAYURES ET POINTILLÉS
Le Kerpont
22130 SAINT-LORMEL
Tél. : 02 96 80 49 44
Fax : 02 96 80 49 45
E-Mail : liletooo@wanadoo.fr

IMPRESSION ET FAÇONNAGE :
Imprimerie PEIGNE
22100 DINAN
Tél. : 02 96 39 22 17
Fax : 02 96 85 42 27

Photo de couverture :
Visuel fourni par la Municipalité de Saint-Cast Le Guildo

Dépôt légal imprimerie 2005



Le mot du maire



Édito

Chers amis,

Dans quelques jours : Noël. La fête, la joie, le sourire des enfants vont envahir nos foyers. Et pourtant, certains d'entre nous passeront ces fêtes de fin d'année dans la solitude et parfois dans des conditions matérielles difficiles. Ne les oublions pas.

Fin 2009 : Dix huit mois déjà que notre équipe administre notre commune.

Il est trop tôt encore pour établir un bilan précis de notre action, mais vous pouvez déjà évaluer le respect de quelques engagements pris lors des élections de mars 2008.

Les actions entreprises, vous pouvez en lire le descriptif chaque mois dans ce bulletin: c'est donc l'esprit dans lequel nous travaillons que je souhaite évoquer ici:

- L'implication, la motivation de l'équipe qui m'entoure. Cette équipe de 8 adjoints riche de ses diversités qui ne compte ni son temps ni ses efforts bénéficie bien entendu du soutien constant de mes 18 colistiers... et souvent du conseil municipal tout entier.
- L'esprit constructif de nos deux minorités qui en récusant le terme d'opposition témoigne de la volonté commune de construire le devenir de Saint-Cast le Guildo dans les meilleures conditions.
- Votre soutien, vos encouragements à partir des propositions que vous avez su exprimer dans diverses situations: comités de quartiers, rencontres avec les commerçants, accueil des nouveaux arrivants par exemple.

Dans ce contexte nous abordons 2010 sans autosatisfaction mais avec enthousiasme!

- 2010 verra s'implanter près de la piscine, notre résidence service, dont la gestion sera confiée à Pierre et Vacances
- 2010 les tractopelles entreront en action pour construire une nouvelle école publique ainsi qu'une garderie et un restaurant scolaire,
- 2010 nos premiers logements sociaux verront le jour,
- 2010 ce seront de nombreux travaux dans toute la commune
- 2010 Saint-Cast le Guildo votera dans tous ses quartiers selon le même mode de scrutin: il aura fallu attendre 38 ans!

À chacun d'entre vous je souhaite de très joyeuses fêtes de fin d'année. Puisse l'année nouvelle apporter à tous des conditions de travail et de vie satisfaisantes.

J'aurai l'occasion de vous présenter mes vœux le **samedi 9 janvier 2010** à 17 heures à la salle des Pierres Sonantes

Jean FERNANDEZ
Maire de Saint-Cast Le Guildo



Le dossier du mois : Quelques réalisations au 31 décembre 2009

LE POINT SUR QUELQUES GRANDS PROJETS

De l'École publique au journal municipal en passant par les lotissements de Penthièvre, Bel air ou encore la résidence de tourisme, nous vous proposons un petit tour d'horizon.

ECOLE PUBLIQUE ; SAINT CAST

Après toute une phase de concertation, avec notamment des enseignants et des parents d'élèves, après rédaction du cahier des charges, l'appel d'offres en vue de choisir l'architecte a été lancé. 32 réponses. La commission d'appel d'offre a retenu 4 candidats dont l'audition a permis de désigner le lauréat : **Cabinet Espace Architecture à Lannion** représenté par Philippe Fauquert architecte

L'ouverture de la nouvelle école est fixée au 4^e trimestre 2012.

LOTISSEMENT DE PENTHIEVRE, SAINT CAST

5 logements en location, réa-

lisées par SA HLM La Rance (déjà opérateur du lotissement contigu des Champs Corons).

RESIDENCE DE TOURISME (RUE DE LA BATAILLE)

Le projet initial imaginé (sous gestion privée, une résidence de tourisme, un restaurant, voire un hôtel, et sous gestion publique une salle de congrès multifonction et une piscine) n'a pu être poursuivi, la vente des espaces aux opérateurs privés concernés ne couvrant pas, et de loin, les dépenses de construction (ou réhabilitation) des équipements publics, au vu des conditions économiques conjoncturelles actuelles.



Réception des travaux de VRD (Voirie - Distributions - Réseaux) de la 1^{ère} tranche du Lotissement de Penthièvre le 27 novembre 2009

Dans ces conditions, un projet, plus modeste a été décidé, dont la première phase s'articule autour des deux axes suivants :

- sous maîtrise d'ouvrage privée, une résidence de Tourisme, Rue de la Bataille.
- sous maîtrise d'ouvrage publique, la réhabilitation

de la salle d'Armor existante.

Indépendamment et ultérieurement, la rénovation de la piscine actuelle et la construction éventuelle d'un bar/restaurant, Bd de la Mer (parcelle AL245) seront à étudier.

Les terrains nécessaires à la résidence de Tourisme (près de 12000 m² sur parcelles



LOTISSEMENT DE PENTHIEVRE, St CAST : 5 logements en location, réalisées par SA HLM La Rance.



Le dossier du mois : Les réalisations au 31 décembre 2009



Première esquisse sommaire du projet de résidence de tourisme. Elle ne préjuge pas du résultat définitif final

AL172, 173 et délaissés) seront vendus.

Après analyse des 5 propositions reçues, après audition des aménageurs concernés, le choix s'est porté sur le projet présenté par PIERRE & VACANCES (**Décision au Conseil Municipal du 9 novembre 2009**).

LOTISSEMENT DE BEL AIR, NOTRE DAME DU GUILDO

- 12 logements en location, réalisés par Office HLM Cotes d'Armor Habitat

La Convention usuelle en pareil cas a été ratifiée en Conseil Municipal du 29 octobre dernier.

- 4 terrains destinés à l'accession à la propriété sous dispositif Pass Foncier (Armor Habitat).

Les deux lotissements répondront aux normes énergé-

tiques en vigueur, voire même au-delà.

REHABILITATION SALLE D'ARMOR

La salle d'Armor actuelle est particulièrement utilisée par la population locale et estivale.

Au-delà de ces usages tradi-

tionnels, il est nécessaire de pouvoir offrir un espace de congrès, séminaires, conventions etc. Le lien avec la résidence de tourisme est donc trivial.

Cette salle actuelle est vétuste (au 1^{er} décembre 2009, elle a d'ailleurs été fermée ne répondant plus aux

normes de sécurité d'un Etablissement Recevant du Public.

"...développer la polyvalence de la salle et de ses annexes..."

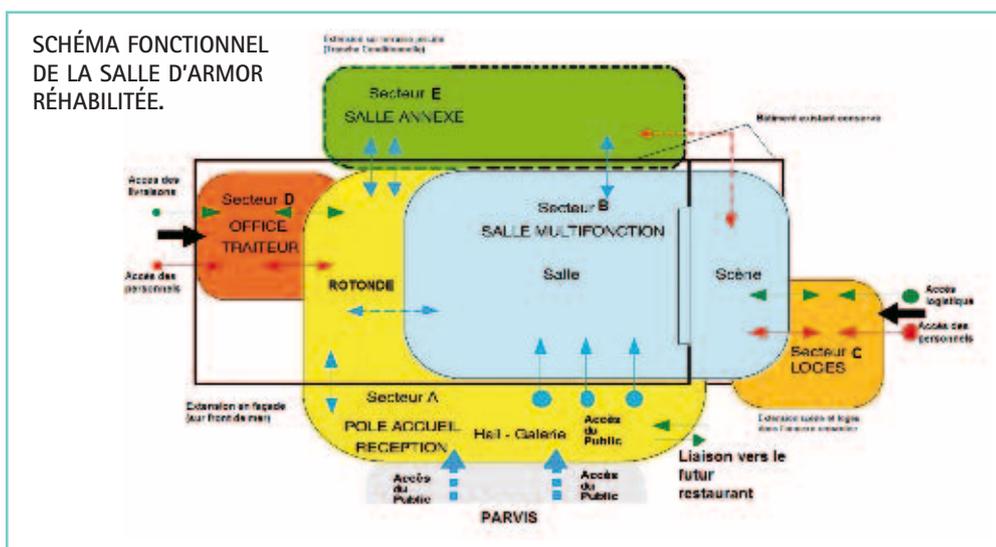
La réhabilitation consiste, dans le périmètre du bâti actuel à mettre aux normes (réglementaires et techniques) le bâtiment et ses diverses composantes (Salle de spectacles, Office, ...), et à développer la polyvalence de la salle et de ses annexes: permettre, dans un cadre adapté (technique, volume, confort) et de qualité, de nouvelles activités (Congrès, séminaires, expositions, conférences,...), en sus des anciennes (projections, bals, banquets..).



LOTISSEMENT DE BEL AIR, ND du GUILDO. 12 logements en location, réalisés par Office HLM Cotes d'Armor Habitat (sous réserve de l'obtention du permis de construire)



Le dossier du mois : Les réalisations au 31 décembre 2009



EVENEMENT JAZZ



“Le Comité des Fêtes de Saint-Cast le Guildo poursuit son projet “Un Air de Jazz” pour préparer la deuxième édition pour l’été prochain.

La programmation est sur le point d’être validée et pourrait bien porter son lot de surprises. Un « Air de Jazz » a reçu un accueil particulièrement chaleureux et l’objectif 2010 est d’atteindre un public encore plus large. Pour ce faire, l’équipe de travail met tout en œuvre pour renouveler le succès de 2009 avec une programmation plus étoffée et plus endiablée encore ! Vous pourrez suivre l’évolution du projet dans les prochains mois, au fil des futures éditions du bulletin municipal.

Johann PRODHOMME

C’est-à-dire :

- Restructuration du bâtiment existant.
- extension en façade Est permettant la création d’un nouvel accueil en direction du Front de Mer,
- extension supplémentaire en Option à l’Ouest sur la terrasse de la piscine,
- salle principale, capacité d’environ 250 places assises (variante, gradins)
- office, réchauffage d’au moins 250 repas

• scène reconstruite

Le cahier des charges a été diffusé pour choisir un architecte. Réponse attendue fin décembre. La réouverture de la salle est imaginée à l’horizon du 2^e semestre 2011.

JOURNAL MUNICIPAL

Les « Echos de Saint Cast le Guildo », paraissent depuis janvier 2009; l’indice de satisfaction semble positif. Tant mieux !

Il sera poursuivi à l’identique en 2010, mais à mi-année, nous remettrons l’ouvrage sur le métier, pour préparer un nouvel appel d’offre, le contrat avec notre sous traitant actuel arrivant à échéance fin décembre 2010.

Parallèlement une déclinaison « web » est à l’étude. À suivre...

Jean-François GIRARD
Adjoint au Maire



Rappel de quelques “unes” des “Échos de Saint-Cast Le Guildo”



LE P.L.U. (Plan Local d'Urbanisme)

LE P.L.U. : UN PROJET DE VILLE, UN PROJET DE VIE...

La deuxième étape de la phase d'étude du PLU doit s'achever avant la fin de l'année. Elle va permettre de définir au sens de la très stricte, très redoutable et très redoutée loi littoral du 3 janvier 1986 les hameaux, les villages, les agglomérations, les ruptures d'urbanisation qui composent notre commune en respectant son but et ses principes.

SON BUT : PROTÉGER NOS CÔTES DU « TOUT BÉTON ».

Il s'agit de résister aux migrations vers le littoral : 12 % des logements construits chaque année le sont sur une frange littorale qui ne représente que 4 % de la superficie du territoire national.

SES PRINCIPES :

- Dès lors qu'une commune est maritime, l'ensemble de son territoire est soumis à la loi littoral.
- L'extension de l'urbanisation doit se réaliser soit en continuité avec les agglomérations ou les villages existants soit en hameaux nouveaux intégrés à l'en-

vironnement, pour lutter contre le "mitage" et favoriser la densification de l'existant.

- Continuité ne veut pas dire contiguïté. Il ne suffit pas qu'un terrain soit proche d'une zone bâtie pour être constructible, il faut qu'il soit situé à l'intérieur de la zone, ou qu'il

la borde sans aucune rupture d'urbanisation.

IDENTIFICATION DES VILLAGES ET HAMEAUX

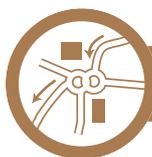
Critères définis par la loi, les circulaires et la jurisprudence :

- Forme urbaine (pas de structure linéaire)
- Taille
- Présence passée ou actuelle de lieux de vie pour les villages : église, chapelle, école, commerces, etc.
- Les hameaux sont des petits groupes d'habitations (une dizaine ou une vingtaine de constructions au maximum), pouvant comprendre également d'autres constructions, isolés et distincts du bourg ou du village. On reconnaît qu'une commune peut être composée d'un ou de plusieurs villages et de plusieurs hameaux. La loi littorale opère une distinction entre les hameaux et les bâtiments isolés implantés de façon anarchique (mitage). Il n'est nullement



© Rayures et Pointillés

L'extension de l'urbanisation doit se réaliser soit en continuité avec les agglomérations ou les villages existants soit en hameaux nouveaux intégrés à l'environnement



LE P.L.U.

nécessaire pour qu'un groupe de constructions soit qualifié de hameau qu'il comprenne un commerce, un café ou un service public. Mais, à l'inverse, l'existence de tels équipements ne suffit pas à estimer qu'on est en présence d'un hameau ou d'un village. Le hameau est caractérisé par une taille relativement modeste et le regroupement des constructions. La taille et le type d'organisation des hameaux dépendent très largement des traditions locales et aucune définition générale et nationale ne peut y être apportée. Le rapport de présentation du plan local d'urbanisme pourra utilement se référer à ces traditions locales pour définir les hameaux.

- L'extension de l'urbanisation n'est pas permise à partir d'un hameau existant mais le plan local d'urbanisme ou la carte communale peut autoriser, dans ce hameau existant, l'édification de quelques constructions, à l'intérieur de celui-ci à condition que l'implantation de ces constructions ne remette pas en cause sa taille relativement modeste.
- Les villages sont plus importants que les hameaux et comprennent ou ont compris dans le passé des équipements ou lieux collectifs administratifs, culturels ou

commerciaux, même si, dans certains cas, ces équipements ne sont plus en service, compte tenu de l'évolution des modes de vie.

IDENTIFICATION DES AGGLOMÉRATIONS

Critères définis par la loi, les circulaires et la jurisprudence :

- La forme urbaine et la configuration des lieux
- Les espaces proches du rivage « à l'intérieur des espaces proches du rivage, l'extension doit être limitée. Cette extension limitée doit être justifiée et motivée dans le PLU par des critères liés à la configuration des lieux ou à l'accueil d'activités économiques exigeant la proximité immédiate de l'eau. »

« Les extensions linéaires en continuité des agglomérations ne sont plus admises par les services de l'État »

- Le site Natura 2000 et de son projet « d'extension mer »
- La présence des exploitations agricoles

La troisième étape de la phase d'étude du PLU va permettre d'écrire le Plan d'Aménagement et de Développement Durable (PADD)

A suivre...

Francis HEBANT
Adjoint au Maire

ATELIER DES ARTS PLASTIQUES

Au mois de mai Saint-Cast le Guildo accueillait « COULEURS de BRETAGNE », manifestation regroupant des artistes peintres amateurs, croquant en quelques heures divers endroits du littoral de Saint-Cast le Guildo.

Cette association a organisé en 2009 dans le grand ouest 56 concours (3344 participants-et 600 œuvres retenues)

Quelques membres de l'ATELIER ont participé à ces concours et ont reçu des premiers prix (Anne OLERON 1, Syphol MŒURS 10, Mireille BOIREAU 5, et quelques accessits)



Félicitations à Mireille BOIREAU qui a obtenu le PREMIER PRIX REGIONAL AMATEUR le samedi 11 novembre 2009 lors de la FINALE à CHATEAUGIRON

Monique COHAS
Présidente



Un Point sur les travaux communaux déjà réalisés et projets à venir

Les travaux sur la commune sont la partie certes la plus visible des actions en cours tendant à satisfaire les demandes, mais permettent aussi de focaliser sur ce qui n'est pas encore fait et pourtant déjà demandé depuis de nombreuses fois, sujet d'insatisfactions légitimes ! ...

Les compétences

Les compétences s'exercent principalement sur les bâtiments communaux, sur la partie voirie et espaces publics communaux, les réseaux (eau potable, assainissement eaux usées, eaux pluviales, électricité, téléphone). Si la compétence voirie est déléguée à la communauté de communes du Pays de Matignon pour assurer l'entretien du domaine routier communal, l'ensemble des réseaux et des annexes des chaussées (trottoirs, parkings, places...) reste à charge de la commune ainsi que le choix des programmes annuels de rénovation.

Les priorités actuelles

Les priorités actuelles portent sur les points suivants tenant compte de l'état du patrimoine, des capacités financières de la commune et des contraintes réglementaires :

- assurer l'entretien et la maintenance de notre patrimoine à partir d'un flux financier régulier pour permettre aux bâtiments, aux ouvrages, aux réseaux et voiries de rester dans de bonnes conditions d'utilisa-

tion et anticiper les grosses réparations dont le coût est souvent une très mauvaise surprise ! Travaux à faire réalisés par les Services Techniques communaux ou par entreprises ;

- mettre en œuvre des programmes annuels portant sur la création ou la mise à niveau des réseaux et voiries ;
- alimentation en eau potable : adaptation à l'urbanisme et élimination des branchements plomb, adaptation de la capacité de stockage d'eau sur le château de Rocheven ;
- assainissement des eaux usées : entretien des réseaux et systèmes de relevage, construction d'une station d'épuration des eaux sur le secteur du Guildo, en complément du lagunage existant ;
- assainissement des eaux pluviales : création des réseaux sur les secteurs urbanisés non desservis, adapter aux besoins d'urbanisation ;
- accompagner les projets majeurs de la commune en programmation pour assurer les interfaces fonctionnelles liées aux réseaux fluides,

énergie, assainissement, voiries notamment pour le projet École Neuve, résidence Tourisme, les lotissements Penthièvre et Bel Air, la salle d'Armor à rénover, etc.

- respecter les directives liées à la réglementation établissement recevant du public (ERP), à l'accessibilité et au handicap pour mettre à niveau les bâtiments et les espaces publics, améliorer la traficabilité des piétons et personnes à mobilité réduite ;
- améliorer le cadre de vie sur les espaces publics devenus obsolètes : adapter et entretenir les bâtiments communaux, renouveler les espaces verts et les équipements urbains, adapter les zones de stationnement, préserver les espaces remarquables ;
- anticiper sur les études indispensables à mener pour réaliser les projets à venir.

Des dossiers en perspective :

Parmi les nombreux dossiers en cours, citons-en quelques-uns qui nécessitent encore études, mises au point ou en préparation :

- le stationnement des camping-cars sur l'ensemble de



la commune pour garantir une meilleure harmonie que l'anarchie actuelle ;

- la sauvegarde de notre patrimoine dont nos églises ;
- l'augmentation de capacité de stockage en eau potable pour garantir une meilleure sécurité d'approvisionnement en période estivale ;
- l'entretien de l'espace boisé du Bois Bras, la régénération des zones dégradées ;
- la rénovation, voire extension de l'Office du Tourisme compte tenu de son extrême fréquentation et de l'étroitesse des murs !
- la rénovation, voire le remplacement des sanitaires publics, pour un meilleur service ;
- l'entretien, la rénovation des installations techniques de la piscine ;
- la mise en accessibilité de la mairie au profit des personnes à mobilité réduite ;
- etc.

Gérard VILT
Adjoint au Maire



PRINCIPALES INFORMATIONS MUNICIPALES

SUITE AUX DECISIONS PRISES LORS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 29 OCTOBRE 2009

(Pour avoir une information complète, consulter l'affichage en mairie).

FINANCES

- **AFFAIRE N°1** : FIXATION DUREE D'AMORTISSEMENT DES SUBVENTIONS
- **AFFAIRE N° 2** : DECISION MODIFICATIVES – BUDGET COMMUNE et BUDGETS ANNEXES
- **AFFAIRE N° 3** : DEMANDE D'ADMISSION EN NON VALEUR TITRE IRRECOUVRABLE BUDGET COMMUNE 2006
Le Conseil Municipal, VALIDE les propositions présentées par Madame MICHEL, Adjointe en charge des Finances.

PERSONNEL

- **AFFAIRE N° 4** – PRIME DE FIN D'ANNEE 2009 ALLOUEE AU PERSONNEL
Le Conseil Municipal, DECIDE de maintenir la prime de fin d'année allouée au personnel communal pour l'année 2009

URBANISME

- **AFFAIRE N° 5** – ACQUISITION D'UN TERRAIN - CADASTRE 159 A 723 et 724 - RUE DES QUATRE VAULX- APPARTENANT A MR GARIN. Le Conseil Municipal, AUTORISE cette cession de terrain au profit de la Collectivité .
- **AFFAIRE N°6** – ACQUISITION D'UN TERRAIN - CADASTRE 159 B n° 2021p - RUE DU HAUT BAR – APPARTENANT A MME RUELLAN
Le Conseil Municipal, AUTORISE cette acquisition de terrain de 720 m² au profit de la Collectivité
- **AFFAIRE N° 7** – VENTE DE TERRAIN DANS LA ZONE ARTISANALE DE HAUTE LANDE PARCELLE CADASTREE C 1219
Le Conseil Municipal, après un vote à bulletins secrets, par 20 voix pour et 7 voix contre, AUTORISE Monsieur le Maire à vendre à la parcelle cadastrée C n° 1219 à Mr Germain COCHERI

TRAVAUX

- **AFFAIRE N°8** - EXTENSION DE RESEAU BASSE TENSION-27 BOULEVARD DE PENTHIEVRE - Le Conseil

Municipal APPROUVE le projet d'alimentation « basse tension » nécessaire à la desserte de la propriété située Boulevard de Penthievre pour un montant estimé à 8 000 € TTC.

AUTORISE Monsieur le Maire à verser une participation de 1083 € au Syndicat Départemental d'Electricité.

- **AFFAIRE N° 9** – LOTISSEMENT "BEL AIR" - CESSION DE TERRAIN A COTES D'ARMOR HABITAT POUR LA CONSTRUCTION DE PAVILLONS LOCATIFS
Le Conseil Municipal :

- DECIDE de confier à Côtes d'Armor Habitat la réalisation de 12 pavillons locatifs sociaux à Notre-Dame du Guildo au lieu-dit de « Bel Air »

- ACCEPTE la cession d'une partie de la parcelle cadastrée section 159 B n° 1377 p, de surface approximative 8900 m² pour la construction de 12 pavillons locatifs sociaux banalisés. Ce terrain viabilisé (branchements individuels tous réseaux pour chaque logement inclus) sera cédé par la commune pour le montant de l'euro symbolique.

- ACCEPTE, en contrepartie, des frais de viabilisation, une participation de Côtes d'Armor Habitat à hauteur de 40 % du prix du m² de terrain viabilisé (1), plafonné à 5.000 € par logement banalisé.

- AUTORISE le Maire à signer la convention annexée à la présente délibération

(1) Le prix du m² de terrain comprend : la valeur du terrain (estimation des domaines ou prix d'achat), les frais occasionnés par la viabilité, les frais éventuels du géomètre, de démolition.

- **AFFAIRE N°10** - REHABILITATION DE LA SALLE D'ARMOR - APPROBATION DU PROGRAMME

Le Conseil Municipal :

s APPROUVE le programme de réhabilitation de la Salle d'Armor.

• AUTORISE Monsieur le Maire à procéder aux consultations d'équipes de Maîtrise d'œuvre ainsi que de lancer les consultations pour les missions annexes suivant la procédure adaptée du code des marchés publics.

• MANDATE Monsieur le Maire pour rechercher les financements les plus élevés



Informations Municipales

DIVERS

- **AFFAIRE N° 11** - PRESENTATION DU RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC D'ELIMINATION DES DECHETS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE MATIGNON. EXERCICE 2008. Le Conseil Municipal PREND ACTE
- **AFFAIRE N° 12** – MODIFICATION COMPOSITION "COMITE CONSULTATIF" EN CHARGE DU PATRIMOINE. Le Conseil Municipal, EMET un avis favorable à la modification de la composition du Comité Consultatif en charge du Patrimoine communal se composant ainsi :
 - Alex COLLIN
 - Bernard LEFEVRE
 - Johann PROD'HOMME
 - Maryvonne ROCHE
 - Michel SCHWERER
 - Marie-Claude THERY
 - Michel WILLARD
- **AFFAIRE N°13** – AUTORISATION SIGNATURE D'UNE CONVENTION TRIENNALE D'ACTION 2010-2011-2012 POUR L'ENTRETIEN DES SENTIERS DU GR 34 AVEC L'ESAT "4 VAULX JARDIN"
Le Conseil Municipal, après un vote à main levée, par 25 voix Pour
Monsieur DUSFOUR, Représentant de la Collectivité au sein du Conseil d'Administration de "Penthièvre-Actions" et Madame TILLON, Administratrice à 4 Vaulx n'ayant pas participé au vote

- AUTORISE Monsieur le Maire à signer une convention triennale d'action pour les années 2010 – 2011 2012 - en faveur de l'emploi et de l'insertion pour l'entretien des sentiers du GR 34 avec l'ESAT (Etablissement et Service d'Aide par le Travail) 4 Vaulx Jardin.

- SOLLICITE l'aide du Conseil Général

- **AFFAIRE N°14** – DESIGNATION D'UN DELEGUE AU CONSEIL DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE MATIGNON EN REMPLACEMENT D'UN DELEGUE DEMISSIONNAIR. Le Conseil Municipal, après un vote à bulletins secrets
Le vote donne les résultats suivants :
 - Madame Josiane ALLORY : 9 voix
 - Madame Marie-Madeleine MICHEL : 17 voix
 - 1 bulletin blanc
 - DESIGNER Madame MICHEL en qualité de Déléguée au Conseil de la Communauté de Communes du Pays de Matignon.

AFFAIRES DIVERSES :

- **VENTE DE PATRIMOINE COMMUNAL**
Deux compromis de vente ont été signés :
 - un concernant un lot, Résidence du Grand Domaine,
 - l'autre concernant un lot communal Rue de la Colonne
- **CAPITAINERIE DU PORT**
Le permis de construire a été signé par le Maire

MODIFICATION DU MODE D'ECLAIRAGE PUBLIC COMMUNAL

Monsieur VILT, Adjoint, informe que la commune dispose actuellement de 1326 points d'éclairage répartis en deux catégories :

- 1036 points d'éclairage permanents – P
- (fonctionnement : 4300 heures / an) ;
 - 290 points d'éclairage non permanents – NP
- (fonctionnement : 1939 heures / an).
- soit 78 % en P et 22 % en NP.

Régime d'éclairage actuel :

Le régime d'éclairage de la commune est globalement celui du permanent, c'est à partir de la tombée de la nuit – avec

allumage automatique – jusqu'à l'aube, avec extinction automatique.

Le régime d'éclairage non permanent s'applique à certains secteurs ponctuels : (La Baillie, le Grand Domaine, la Chapelle, Rocheven, Aubenières, Hautes Landes, l'Hôpital, Saint Jaguel, Mardreux, Saint Eniguet, etc ...) c'est-à-dire de la tombée de la nuit avec dispositif de coupure automatique à une heure fixée (23H00 ou 24H00 selon consigne) allumage le matin à une heure fixée (6H30 ou autre selon consigne) et extinction automatique à l'aube.

Sur la base des éléments chiffrés de consommation électrique des dernières années le coût moyen annuel est de l'ordre de 115.000 €/an dont 65.000 € pour les consommations liées aux bâtiments et 50.000 € pour l'éclairage public.



Informations Municipales

MODIFICATION DU MODE D'ÉCLAIRAGE PUBLIC COMMUNAL (SUITE)

Proposition :

Par souci d'économies, mais aussi pour des raisons de meilleur respect de notre environnement (réduction de la pollution lumineuse, diminution des consommations...), il est proposé de modifier le régime d'éclairage de la commune sur la base des principes suivants :

- limiter l'éclairage permanent aux seuls axes majeurs de trafic routier;
- mettre en régime non permanent l'ensemble des quartiers et secteurs.

Cette proposition revient à inverser la proportion en points d'éclairage P et NP : 1/4 et 3/4, et doit permettre des économies annuelles à mesurer sur le budget 2010.

Les axes majeurs à garder en régime Permanent sont : Boulevard de l'Arguenon, rue Chateaubriand, rond point de la Croix aux Merles, avenue de Pen Guen, boulevard de la Vieuxville, rue du Duc d'Aiguillon, rue de la Résistance, rue du Chêne

Vert, boulevard de Penthièvre, boulevard de la Côte d'Émeraude, Place Anatole le Braz, rue de la Frégate Laplace, rue du port.

La faisabilité de cette modification a été validée par le Syndicat Départemental d'Électricité (SDE) qui intervient sur l'ensemble du réseau. Sa mise en application est soumise à avis du Conseil Municipal, et peut être mise en œuvre dès la saison hivernale.

Les autres actions développées par SDE en liaison avec la commune portent sur le remplacement des foyers les plus anciens à remplacer par des sources à meilleur rendement et moins énergivores, réduction de puissance (sur installations neuves), remplacement des foyers de type bulle.

Nota : Le recours aux nouvelles technologies – leds et solaire – n'est pas d'actualité en raison de leur coût prohibitif et fait l'objet d'analyse au cas par cas.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, est favorable à la mise en œuvre de cette démarche.

DELIBERATIONS PRISES ET SUJETS ABORDES LORS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 9 NOVEMBRE 2009

(Pour avoir une information complète, consulter l'affichage en mairie).

VENTE TERRAINS CADASTRES Section AL N° 172 – 173p ET DELAISSES A PIERRE & VACANCES

Avant de délibérer, Monsieur le Maire demande aux Elus ayant un quelconque intérêt ou des liens familiaux avec les candidats à la réalisation de la Résidence de Tourisme de bien vouloir quitter l'Assemblée. Concerné, Monsieur Yves HERVE, Adjoint au Maire, quitte la salle.

Monsieur Jean-François GIRARD, Adjoint au Maire en charge des Grands Projets, rappelle à l'Assemblée la décision de vendre les terrains cadastrés section AL n° 172 et n° 173p d'une superficie totale de 11.900 m², classés en zone Ueh au P.L.U. (zone réservée à ce type d'équipements) en vue de la réalisation d'une Résidence de Tourisme.

5 propositions ont été réceptionnées :

- LAMOTTE
- NEXITY
- PIERRE & VACANCES
- PROMO OUEST
- VINCI Immobilier

Après discussion, le choix du Promoteur est soumis au

vote. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, après un vote à bulletins secrets, donnant les résultats suivants :

- | | |
|---------------------|---------|
| . LAMOTTE | 1 Voix |
| . PIERRE & VACANCES | 25 Voix |
- AUTORISE le Maire à vendre à PIERRE & VACANCES les parcelles cadastrées section AL n° 172, n° 173p et délaissés voisins pour une superficie totale de 11.900 m² en vue de la réalisation d'une résidence de tourisme
 - RETIENT la proposition de PIERRE & VACANCES pour un prix d'acquisition de 2.110.500 € nets vendeur pour un projet de 6.300 m² (SHON), prix de vente basé sur un prix au m² de 335 € HT (la SHON du futur permis faisant référence)
 - AUTORISE le Maire à vendre et à signer une promesse de vente unilatérale sous différentes conditions suspensives, et notamment de l'obtention des autorisations administratives définitives, permettant la réalisation de la Résidence de Tourisme projetée
 - CONFIE à l'Etude de Maîtres TEXIER – LUSTEAU - SAMSON, Notaires à Maignon, la rédaction de l'acte notarié
 - Les frais seront supportés par l'acquéreur



ÉTAT CIVIL

Naissances, Mariages et Décès

LORSQUE L'ENFANT PARAÎT :

- **Le 31 Octobre 2009 : Manon LAVASTROU,**
rue Léonnie Corre- Le Guildo

ILS NOUS ONT QUITTÉS :

- **Le 19 Octobre 2009 : Ireneusz KUCHARSKI**
7 rue des Corbières – 82 ans
- **Le 21 Octobre 2009 : Joseph GALLAIS**
SAINT MELOIR des ONDES – 59 ans
- **Le 31 Octobre 2009 : Roger BAERVOETS**
Foyer logements – 78 ans
- **Le 8 Novembre 2009 : Micheline LAFUMA**
épouse RIZZOLA – 24 rue Auguste Léontine – 69 ans

Pour les non-résidents qui souhaitent recevoir le journal à leur domicile, il est possible de s'abonner en retournant ce coupon :

ABONNEMENT aux "Échos de Saint-Cast Le Guildo" ANNEE 2010 (10 numéros par an)

Nom : _____

Prénom : _____

Adresse : _____

- Souhaite recevoir "Les Échos de SAINT-CAST LE GUILDO" au tarif de 21 € pour la période allant du mois de janvier au mois de décembre. En cours d'année : 2.5 € par numéro à compter du mois d'abonnement.

Retourner ce coupon ainsi que votre chèque bancaire ou CCP Libellé à l'ordre du Trésor Public à :
Mairie de Saint-Cast le Guildo
Hôtel de Ville 2 bis, rue de la colonne
22 380 SAINT-CAST-LE GUILDO



PERMIS de CONSTRUIRE

- **P.C.08C0098 déposé par M. et Mme LAMBALLAIS Patrice,**
rue du Paradis, pour la création d'une lucarne au Sud à la place des velux, augmentation de la hauteur du faîtage de la partie appentis à l'Ouest
- **P.C.09C0102 déposé par M. et Mme DE PLOUVIE**
rue du Paradis, pour la construction d'une maison individuelle
- **P.C. 09C0106 déposé par M. BAROUGIER Jean-François,**
50, rue des Nouettes, pour la construction d'un garage
- **D.P. 09C0125 déposée par M. COURTIN André**
28, rue des Bignons, pour la création d'une piscine
- **P.C.09C0095 déposé par la CCI, terre-plein des Vallets,**
le port, pour la construction de la capitainerie et de sanitaires
- **P.C.09C0110 déposé par M. MENARD et Mlle LOUBOUTIN,**
Crue de Sainte Brigitte, pour la construction d'une maison individuelle
- **P.C.09C0031 modificatif déposé par M. et Mme LEMARCHAND Marc,**
Boulevard de Penthièvre, pour la pose de deux châssis de toit
- **P.C.09C0113 déposé par M. et Mme GUILLOT Jacques** 9,
rue des Goëmoniers, pour une véranda + création ouverture fixe et brouillée au 1er en terrasse
- **P.C.09C0116 déposé par M. et Mme LETZELTER Jean-Pierre**
rue du Moulin d'Anne, pour une extension sur pignon Est
- **P.C.08C0073 modificatif déposé par M. et Mme OFFE Jean-Michel,**
rue du Tertre Rimbourg, pour la modification de l'accès au garage, des ouvertures, de la teinte de l'enduit et des menuiseries + création d'un mur de soutènement
- **D.P. 09C0125 déposée par M. COURTIN André,**
28, rue des Bignons, pour la création d'une piscine
- **D.P.09C0133 déposée par Monsieur GENDRON Auguste,**
5, rue du Biot, pour la pose de panneaux solaires

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

Réalisation d'un terre-plein et d'une plateforme de réparation navale au Port

L'enquête publique aura lieu du lundi 7 décembre au vendredi 8 janvier 2010, aux horaires d'ouverture habituels. Dossier consultable à la Mairie de St-Cast le Guildo



Patrimoine : Entre air et mer...

Du Long courriers aux Long cours

D'emblée l'orthographe interpelle : Pourquoi un qualificatif au singulier avec un nom au pluriel ? Chronologiquement parlant, il aurait fallu faire le chemin inverse ! La navigation maritime ayant une histoire plus longue de quelques millénaires que la navigation aérienne qui l'a suivie depuis à peine plus d'un siècle.

Seulement voilà, pour 3 amis Commandants de bord, de la région St Malo, Dinard et St Cast, un stage sur le mythique Trois Mâts « Belem », offrait beaucoup de points de comparaison à travers ce retour dans le Passé, entre les techniques de jadis sur un grand voilier doté de 21 voiles, au total 1200 m², et notre nec plus ultra de la sophistication des avions de ligne long courriers que nous pratiquons aujourd'hui. Afin d'arriver chez nous, nous avons choisi un stage de 3 jours du Havre à St Malo, en passant au large de Barfleur, de la Hague et des 4 Anglo-Normandes.

AMATEUR DE BELLE LANGUE FRANÇAISE

Pour l'amateur de belle langue française, la Marine à voiles a su conserver tous les termes imagés de Jadis : Beaupré, Cacatois, Perroquet, Artimon... etc. et ... on n'y parle que français !

Rien à voir avec notre multitude d'acronymes aéronautiques, omniprésents : CDVE, FMS, FCU, MCP ... j'en passe ... et cet épouvantable « franglais » auquel nous ne pouvons échapper dans un avion de ligne : « Je

switche sur l'ACP Left ! » - « Speedbug 250 nœuds ! » Nous pouvons regretter que les appellations « bâbord et tribord » n'existent plus pour l'aéronautique.

D'où cette particularité de parler du moteur « Deux » lorsque nous nous adressons au personnel au sol, et du même moteur « Droit » lorsque nous nous parlons entre membres du poste de pilotage.

DIFFÉRENCE PHÉNOMÉNALE

Le facteur temps est la différence phénoménale. Bien sûr nos 500 Kt comparé à 10 kt ! Sur un jet, le nombre de Mach correspond au nombre de mille nautiques parcourus par minute, par exemple, à un Mach de croisière courant de 0,85 nous parcourons 8,5 mille nautiques en une minute (soit 15 km). Une arrivée dans un port ne se passe pas du tout à la même vitesse qu'une approche sur un terrain !

POINTS COMMUNS

Maintenant, venons-en aux points communs, car il y en a : La météorologie enseignée de la même façon, reste le tronc commun immuable entre nos 2

écoles. Un alignement sur 2 repères au sol est également le basique de l'école en aéroclub. La navigation de base avec ses caps, déclinaisons magnétiques, déviations compas se fonde également sur le même socle. Savez-vous que nous avons toujours conservé un compas de secours en haut du montant central séparant les 2 pare-brise du cockpit et sa table de déviations.

Notre vitesse propre, vitesse sol sont l'équivalent de la vitesse mer et de la vitesse fond.

Nous avons la dérive en commun, et aujourd'hui le recalage GPS est omniprésent.

NAVIGUER SUR LE "BELEM"

Les stagiaires payants, jusqu'au nombre de 48, contribuent à hauteur d'un tiers au financement de la « fondation Belem » et permettent ainsi de le faire naviguer, avec ses 16 membres d'équipage permanents. Un conseil : « Allez y entre amis passionnés de vieux gréements, vous découvrirez le monde qu'ont connu nos anciens marins et réaliserez le travail et l'organisation nécessaires qu'il leur fallait fournir à cette époque ! »

Pierre BRÉMARD,
Castin de la rue
du Sémaphore.



Pour l'amateur de belle langue française, la Marine à voiles a su conserver tous les termes imagés de Jadis : Beaupré, Cacatois, Perroquet, Artimon ... Le « Belem », du Havre à St Malo



INFOS PRATIQUES

ESPACE FEMMES

L'Espace Femmes est ouvert au public : le mardi de 9h30 à 12h00 et le jeudi et le vendredi de 9h30 à 12h00 et de 14h00 à 17h30

Le dépôt vente et le service repassage sont ouverts au Public : du lundi au vendredi de 9h30 à 12h00 et de 14h00 à 17h30

- Nos accueils de proximité : Victimes de violences conjugales avec ou sans rendez-vous au 02.96.85.60.02 Jours et heures d'ouverture
- Victimes d'agressions sexuelles. Sur rendez-vous au 02.96.85.60.05. Les mardis de 1er et 15 de 10h00 à 12h00
- L.G.B.T (Permanences d'accueil pour lesbiennes, gays et leurs proches). Sur rendez-vous au 02.96.85.60.02. Jours et heures d'ouverture

L'Espace Femmes sera fermé du 17 décembre au soir et rouvrira ses portes le 4 janvier 2010
Joyeuses Fêtes à tous et à toutes !

IDENTIFICATION des Ovins et Caprins

COMMENT PROCÉDER ?



L'identification des moutons et chèvres est obligatoire. Cette réglementation vise à améliorer la traçabilité et la maîtrise des risques sanitaires. Elle s'applique depuis 2005. L'Administration va désormais renforcer les contrôles chez les détenteurs.

LES PRINCIPALES REGLES :

- Tout détenteur possédant au moins un animal (ovin ou caprin), qu'il soit éleveur professionnel ou particulier possédant quelques animaux pour l'entretien de l'espace, l'agrément ou la consommation personnelle est tenu de se faire enregistrer auprès de l'Etablissement de l'Elevage (EDE). un numéro d'élevage lui sera attribué.
- Chaque détenteur est tenu de commander des boucles afin d'identifier ses animaux.
- l'identification est pérenne : l'animal garde toute sa vie le même numéro. Il doit porter 2 boucles d'identification au plus tard à 6 mois ou à sa sortie de l'exploitation.
- Tout animal ou lot d'animaux doit être accompagné d'un document de circulation lors de sa sortie de l'élevage.

- Tout achat ou vente d'animaux doit être déclaré à l'EDE en envoyant une copie du document de circulation complété.

POUR TOUTE INFORMATION CONCERNANT L'IDENTIFICATION :

- pour connaître la réglementation
- Pour commander des boucles ou des documents de circulation

CONTACTEZ : EDE DE BRETAGNE

SERVICE IDENTIFICATION OVINE ET CAPRINE

BP 540 – 22195 PLERIN

TEL : 02.96.79.22.26 - FAX : 02.96.79.21.70

Mail : Armande.HAZEVIS@cotes-d-armor.chambagri.fr

MISSION LOCALE



Vous avez ENTRE 16 ET 26 ANS, SORTI(S) DU SYSTÈME SCOLAIRE, Pensez MISSION LOCALE

L'équipe de la Mission Locale ACCUEILLE, ACCOMPAGNE et ORIENTE tous les jeunes. Elle répond à leurs demandes en terme d'emploi, formation et vie quotidienne (transport, loisirs, santé, logement...).

Les jeunes sont reçus en entretien individuel sur rendez-vous pour faire le point sur leurs démarches liées à l'emploi formation. Ils peuvent effectuer des recherches documentaires sans rendez-vous (métiers, emploi, formation, vie quotidienne...) à l'espace de documentation.

Elle ORGANISE et PROPOSE :

- des visites d'entreprises
- un atelier individuel ou collectif de recherche d'emploi (CV, lettre de motivation...)
- un module égalité professionnelle / mixité des métiers
- un atelier « trucs et astuces » pour le budget
- des rencontres de professionnels
- un atelier citoyenneté (droits du travail)
- un atelier « Bien être –gestion du stress »
- des rencontres inter générationnelles pour échanger des savoir-faire,
- des réductions pour la pratique d'une activité sportive ou culturelle

CONTACTEZ – NOUS au 02 96 85 32 67

52 rue du 10e d'artillerie - 22 100 DINAN

Ils peuvent être également reçus dans la permanence du Canton de Matignon qui a lieu :

TOUS LES MERCREDIS DE 9 heures A 11 heures
A LA MAIRIE DE MATIGNON



INFOS PRATIQUES

Fleurissement, propreté et environnement

Cet été nous avons pu apprécier le fleurissement sur l'ensemble de la Commune ainsi que l'entretien soigné effectué par les employés du Service Horticole des Services Techniques.

En ce qui concerne l'entretien des chemins, un suivi dès le mois de janvier, permettra d'envisager la saison 2010 de façon plus efficace.

A l'heure actuelle, une étude sur le réaménagement du Bois Bras est entreprise afin de rendre cet endroit plus agréable pour la ballade et favoriser la régénérescence des jeunes arbres et plantes.

C. FOUCAULT-COULIBALY - Adjointe au Maire

Il était une fois la mode...

ENCORE UNE FOIS, LA NOUVELLE ÉDITION DU DÉFILÉ DE MODE-COIFFURE CONFIRME SON SUCCÈS DANS LA STATION.

La période hors vacances scolaires et un jour de semaine (un vendredi soir) n'ont pas empêché une affluence record pour cette manifestation.

L'édition 2009 a été revisitée avec une part belle dédiée à la coiffure et un voyage dans le temps au fil des brushings et des chignons. La partie défilé de vêtements était toujours présente avec le prêt-à-porter, la lingerie, la maroquinerie, les bijoux, le sport-loisirs.

L'UCAC tient à remercier tous les participants directs ou indirects et à féliciter l'organisatrice Nathalie CADE.

Merci à BALNE'HAIR ET MINIVAGUES ainsi qu'Eloïse son esthéticienne, LYDIE'L, ROUXEL MER DIFFUSION, LES TROUVAILLES, CYBELE, Le Golf de St-Cast, COULEUR CUIR, IRIS FLEURS, Boulangerie FERET, Bijoux PRAT DE SEABRA, CHARLOTT'LINGERIE, LES JARDINS DU LITTORAL, Château Haut Meyreau, Maison OHIER, Philippe DURAND, Martine VALLOIS, Colette POIRIER.

Merci également à la municipalité et aux services techniques pour leur participation.

L'ensemble des commerçants ayant participé à la manifestation sont très motivés pour une nouvelle démonstration au printemps.

A très bientôt,

L'UCAC

Joseph BUDE : Mort pour la France

Depuis début novembre, le nom de Monsieur Joseph BUDE est gravé sur le Monument aux Morts de Saint-Cast.

En effet, son petit-fils s'était aperçu que la mention « MORT POUR LA FRANCE » n'apparaissait pas sur son acte de naissance. Cette reconnaissance est désormais régularisée permettant ainsi à Monsieur BUDE d'être inscrit auprès des ses camarades castins, eux-aussi MORTS POUR LA FRANCE.

A cette occasion, un hommage lui a été rendu le 11 novembre dernier.

Joseph, Marie Etienne BUDE est né à Saint-Cast en 1882. Il est sous-officier au 2ème RI en 1904. Il quitte Granville le 7 août 1914 pour la frontière du Nord avec le grade de sergent major.

Il est blessé au cours de la retraite à la bataille de Guise puis participe à la bataille de la Marne. Fin septembre, afin d'éviter le débordement allemand par l'Ouest, la 20^e division est envoyée dans la région d'Arras. Il est promu sous-lieutenant et appartient au 47ème RI. Au printemps 1915, il participe à la bataille d'Artois afin de s'emparer du labyrinthe situé au pied de la colline de Vimy.

Joseph BUDE est blessé le 10 juillet et décède le 14 juillet 1915 à l'ambulance de Habarcq dans le Pas de Calais.

Le 8 août 1915, il reçoit la croix de guerre avec citation à l'ordre de la division, la 20ème division étant commandée par le Général ANTHOINE : « Venu au front pour conduire un détachement de renfort, a demandé à ne pas retourner au dépôt. Est tombé 15 jours après, mortellement frappé, à la tête de sa compagnie ». Il est également titulaire de la Légion d'Honneur.

Gérard VILT
Adjoint au Maire



INFOS PRATIQUES

INTOXICATION monoxyde de carbone

Chaque année, avec le début de l'automne et la reprise de la période de chauffe, les intoxications au monoxyde de carbone connaissent une recrudescence. En 2007, l'institut de veille sanitaire (InVS) a ainsi recensé, via son système national de surveillance, 1 353 intoxications au monoxyde de carbone impliquant 4 197 personnes et occasionnant une centaine de décès.

Les intoxications sont le plus souvent liées à un défaut sur un appareil à combustion, un manque d'aération et/ou de ventilation ou encore à l'usage prolongé d'appareils de chauffage d'appoint à combustion. L'utilisation à l'intérieur des locaux de groupes électrogènes demeure également une cause d'intoxication récurrente, tout particulièrement en période de grand froid ou de panne d'électricité prolongée.

Pour réduire les risques, un certain nombre de gestes de prévention doivent être adoptés et mis en pratique avant, et tout au long de l'hiver :

- **faire vérifier ses installations par un professionnel qualifié avant l'hiver,**
- **aérer chaque jour et veiller à une bonne ventilation du logement,**
- **toujours respecter les consignes d'utilisation des appareils à combustion.**

Ministère de la Santé
et des Sports
www.sante.gouv.fr

CAMPAGNE de VACCINATION CONTRE LE VIRUS A (H1N1) DANS LES CÔTES d'ARMOR



CENTRES de VACCINATION - JOURS ET HORAIRES D'OUVERTURE

9 CENTRES OUVERTS :

LAMBALLE – Hôpital, 13, rue du Jeu de Paume

DINAN – Foyer Ste-Anne – 62 , rue Petite Haie

SAINT-BRIEUC – 76, rue de Quintin

SAINT- BRIEUC – 1, rue Racine

GUINGAMP – Centre médico social – 7, place du champ au Roy

LANNION – Centre Jean Savidan – 19 rue Jean Savidan

PAIMPOL – Ecole primaire De Courcy – rue Alfred de Courcy

LOUDEAC – Salle Jeanne Malivel

ROSTRENNEN – Salle des fêtes Guillaume Caroff

Les jours et horaires d'ouverture de tous les centres :

Lundi – mardi – jeudi – vendredi : 16 H 30 à 20 H 30

Mercredi : 12 H 30 à 20 H 30

Samedi : 9 H à 13 H

(à l'exception du centre de Rostrenen qui reste fermé le samedi)



ACTUALITÉ DES ASSOCIATIONS

CLUB DES PIERRES SONNANTES

- Club ordinaire :

il n'y aura pas de club ordinaire le mercredi 30 décembre 2009

- Marche :

reprise le mercredi 6 janvier 2010 – départ à 14h00 place de l'Eglise

- Assemblée Générale :

Mercredi 13 janvier à partir de 14h30 à la salle des Pierres Sonnantes

- rapport moral et rapport d'activités, rapport financier
- 1/3 sortant, élection au Conseil d'administration (pensez aux pouvoirs pour

celles et ceux ne pouvant pas assister à cette Assemblée.

- renouvellement des cartes d'adhérents et inscription des nouveaux adhérents
Les personnes souhaitant nous rejoindre au sein du Conseil d'Administration peuvent se faire connaître au 02.96.41.09.69 avant le 9 janvier 2010.

- Galette des rois :

en fin d'après-midi

- Repas des anniversaires :

du 4^e trimestre.
Mercredi 20 janvier à partir de 12h00 salle des Pierres Sonnantes (apporter son couvert)

Inscriptions lors de l'Assemblée Générale du 13 janvier, ou au plus tard pour le 15 janvier auprès de :
MT Oléron 02.96.41.07.45)
ou O.Hamoniaux
(02.96.41.20.35)

Tarif : 12.50€

- Club ordinaire :

Mercredi 27 janvier à partir de 14h00 (salle des Pierres Sonnantes)

NOEL DE NOTRE ENFANCE

Le monde de Noël
au Port du Guildo !!!

MARCHÉ DE NOËL ET SALON DE THÉ
OUVERT TOUS LES JOURS DE 15 H À 19H30

À PARTIR DU 12 DÉCEMBRE
JUSQU'AU 4 JANVIER 2010

Association Près de l'Estran
contact : 02.96.41.18.80

CENTRE NAUTIQUE DE SAINT-CAST

Le centre nautique de Saint-Cast propose des activités toute l'année

LES ACTIVITES HIVERNALES

POUR LES ADULTES :

- cours de catamaran et planche à voile, le mercredi et le samedi de 14h à 17h
- cours de voile habitable J80,

le vendredi de 14h à 17h et le samedi de 9h à 12h.

- Entraînements sportifs, en voilier J80, le samedi de 14h à 17h
- Régates en flotte, en voilier J80, le dimanche de 10h à 15h

POUR LES ENFANTS :

- Cours de catamaran et de planche à voile, le mercredi et le samedi de 14h à 17h
- 3 types de forfaits sont propo-

sés : Forfaits 10 ou 20 séances
Forfait illimité

STAGES

Pendant les vacances scolaires (sauf Noël) des stages sont organisés. Ils ont lieu du lundi au vendredi (séance de 2h par jour) et sont ouverts à tous.

PROCHAINE REGATES

Pendant les vacances scolaires (sauf Noël) des stages sont

organisés.

Ils ont lieu du lundi au vendredi (séance de 2h par jour) et sont ouverts à tous.

Tous les dimanches, régates en flotte sur voilier J80
Samedi 19 et dimanche 20 décembre 2009, régates HN habitable ouverte à tous nos membres ainsi qu'aux propriétaires de bateau

Renseignements et inscriptions au Centre Nautique du port

Tél. : 02.96.41.86.42.
e-mail : contact@centre-nautique-saint-cast.fr
Internet : www.centre-nautique-saint-cast.fr





ACTUALITÉ DES ASSOCIATIONS

LES PETITS POINTS CASTINS PREMIERE EXPOSITION DE BRODERIE A SAINT CAST LE GUILDO



Pour ce week-end de la Toussaint, à Saint-Cast une activité inhabituelle agitait un petit groupe de dames !!!

En effet, le Club de Broderie organisait sa première exposition. La Salle d'Armor, opérationnelle pour quelques jours encore, avant rénovation, ressemblait à une ruche !

Toutes les brodeuses avaient préparé leurs collections personnelles de broderies, cartonnages et antiquités. Certaines, indisponibles pour cause de vacances avaient prêté leur matériel, mais toutes, avec une joie et une bonne humeur évidentes, ont préparé la salle, installé les grilles, accroché les draps, posé les nappes sur les tables afin de préparer le décor.

Puis, avec soin, elles ont délicatement accroché les cadres, disposé les travaux sur les tables, les coussins sur les

fauteuils et sur un lit d'enfant. Des lampes brodées, des sacs, des albums... s'offraient ainsi aux yeux ébahis des visiteurs. Ces derniers ont été enthousiastes et surpris. Ils n'imaginaient pas qu'un « petit Club de Broderie » pouvait être aussi prolifique, et savait produire des ouvrages soignés, minutieux, élégants, de grande qualité et originaux.

Le livre d'or témoigne des sentiments que cette exposition a inspirés.

Annie Leblanc
Présidente et
Créatrice du Club

ECLD

**Paroles d'un soir :
la rencontre des générations**

Nous aborderons ce thème d'autant plus actuel et important qu'il fait parfois problème, à notre déconvenue. Pour des motifs variés et en des lieux différents, chacun de nous à un moment donné et quels que soient notre âge, notre origine ou notre culture, se sent concerné.

Pour en traiter, nous nous appuierons sur 2 ouvrages qui le mettent en scène :

• « **Passé un ange noir** » d'Anne Bragance. (Mercure de France, 2008)

Tous les jours, Andres Soriano, perclus d'arthrose, se poste sur le banc de l'abribus de la

ligne numéro 15. C'est là qu'il rencontre Milush, l'adolescente au drôle de pré-nom.

La jeune fille et le vieux monsieur entament la conversation. Malgré la disparité de leurs âges, les lourds secrets de famille, les peurs et les peines, une affinité élective hors du commun va se révéler entre la gamine impertinente et le vieil homme, qui fondera peu à peu une belle complicité et illuminera leurs existences....

• « **La tête en friche** » de Marie-Sabine Roger (ed Le Rouergue, 2008)

Germain, 45 ans, balourd et tête en friche, se méfie des mots et de ceux qui parlent « tout en guirlande et poils de cul » ! Sur un banc du jardin public, il rencontre Marguerite. Cette vieille dame de 86 ans, réservée et cultivée, l'émeut et le fait rire. Elle l'appelle « Monsieur ».

Il suffit de quelques jours pour qu'ils deviennent « complices ». Marguerite aime faire la lecture à voix haute, et voilà Germain, le presque illettré, embarqué auprès d'elle dans « La peste » de Camus. De lectures en lectures, c'est le pouvoir des livres qu'il explore, qui ouvrent en lui un monde nouveau. Et sa vie en est bouleversée....

...Mais la complicité n'est pas toujours spontanée entre les générations. Au-delà des deux romans et après les avoir présentés, nous prendrons le

temps de nous exprimer et de réfléchir sur cette question de l'intergénérationnel.

Jeunes et...Moins Jeunes, vous êtes invité (e)s à participer à ce débat, même sans avoir lu les livres.

Le Vendredi 29 Janvier à 20h 30, salle d'Avaugour, le Guildo

Entrée libre et gratuite

COLLECTES DE SANG



Les Collectes de sang : aujourd'hui, cet enjeu de santé publique demeure majeur dans un contexte très préoccupant d'augmentation des besoins transfusionnels depuis 2006. Nous comptons sur vous pour cette nouvelle année en vous proposant de réaliser une collecte à Matignon aux dates et horaires suivants :

• jeudi 7 janvier 2010, salle des Fêtes - de 11h00 à 13h00 et de 15h00 à 19h00

• jeudi 8 avril 2010, salle des Fêtes - de 11h00 à 13h00 et de 15h00 à 19h00



ACTUALITÉ DES ASSOCIATIONS

- jeudi 1er juillet 2010, salle des Fêtes-de 11h00 à 13h00 et de 15h00 à 19h00
- jeudi 7 octobre 2010, salle des Fêtes-de 11h00 à 13h00 et de 15h00 à 19h00

Nombre maximum de dons dans l'année de sang total : 4 pour les femmes et 6 pour les hommes. Nous espérons que ces nouveaux horaires permettront à plus de personnes d'y participer. Le don du sang est un geste simple qui dure environ une heure (10 minutes pour le prélèvement). Il faut être âgé de 18 à 70 ans, en bonne santé et ne pas se présenter à jeun.

L'Association pour le Don du Sang Bénévole (ADSB) du canton de Matignon organise pour les donateurs de sang et ainsi que tous les anciens donateurs et leurs familles, un grand spectacle de clowns professionnels

partage de la galette des rois, visite du Père Noël, un cadeau pour chaque enfant inscrit, né(e) après 1996 le dimanche 10 janvier 2010 à partir de 14h30, à la salle des Fêtes de Matignon. La carte d'adhérent à l'ADSB, sera à retirer à l'entrée. Prix 5 euros par adulte. Réservations et inscriptions des enfants auprès de Mme Louise PREMORVAN tel : 02.96.41.02.55 (heures repas) ou Mr Charles RUDI (02.90.35.04.78-heures repas), avant le 6 janvier 2010°

FNACA COMITE DU GUILDO

Samedi 9 janvier 2010 à 14h00 salle d'Avaugour - Mairie annexe du Guildo

- Assemblée générale de la FNACA
- Galette des rois
- Remise des cartes d'adhérents

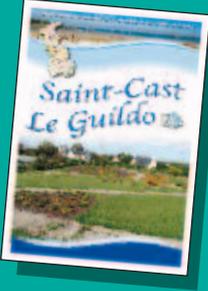
SAINT-CAST PLONGÉE



Saint-Cast plongée est une association affiliée à la Fédération Française d'Etudes et de Sports Sous Marins et agréée par la jeunesse et sports.

Notre philosophie : plonger en sécurité et dans la bonne humeur, le tout dans le respect de la réglementation.

Nos activités d'hiver ont repris au début du mois d'octobre à la piscine municipale tous les



La date limite d'envoi des articles pour le journal municipal de Février est

LE LUNDI 11 JANVIER 2010

à l'adresse suivante :

mairie@saintcastleguildo.fr

vendredis soir de 20 h 30 à 22 heures.

Au programme : entraînement et maintien de la forme physique, nage avec palmes, masque et tuba, apnée et divers jeux comme le hockey subaquatique.

Si la plongée vous intrigue, venez faire un baptême gratuit en réservant sur le portable du club au 06 76 93 72 03.

Le club prépare également au niveau I (plongeur débutant) et II (plongeur autonome dans la zone des 20m).

Du 15 avril au 15 novembre, les week-ends et jours fériés, des sorties mer sont organisées (nage, explorations...). Notre local est situé sur le terre-plein

de Canevez au port de Saint-Cast.

Notre semi-rigide homologué pour 20 plongeurs nous permet de gagner rapidement les plus beaux sites de plongée de la région : les Bourdinots, la Catis, l'épave du Laplace...

Pour de plus amples renseignements : nos coordonnées : SAINT-CAST PLONGEE Piscine municipale, rue de la bataille 22380 Saint-Cast le Guildo Tel : 06 76 93 72 03 site internet : www.saintcastplongee.eu courriel : info@saintcastplongee.eu



un homard



un lieu jaune



Le chantier qui restera dans nos mémoires

Ce qui restera dans nos mémoires pour 2009, ce sera sans conteste notre nouveau port inauguré en juillet dernier. Une illustration éloquent de la volonté de Saint-Cast Le Guildo de se construire un avenir dynamique.

Yves HERVÉ - Adjoint au Maire



1975 : une première digue tant attendue qui protégeait les bateaux sauf à l'est et au sud comme un certain 17 octobre 1987



2007 : des travaux marins, parfois étonnants, voire détonants, en tout cas spectaculaires pour les nombreux visiteurs du chantier, plusieurs milliers tous les week-end.



2009 : Saint-Cast – Port d'Armor. Seul port en eau profonde de la côte d'Emeraude. Lieu touristique déjà visité par de nombreux marins français et anglais tout au long de la saison en escale pour une nuit voire plusieurs jours.